

Nezha El Ouafi, députée à la Chambre des Représentants, à propos de la Marocaine Mouna, emprisonnée en Arabie saoudite

# “Je dénonce la mauvaise gestion du dossier de Mouna”

**ENTRETIEN.** Mouna, 30 ans, est une travailleuse domestique en Arabie saoudite. Jetée dans la prison de Korayat par son employé, elle y croupit depuis plus de 6 mois «sans avoir été jugée». La députée parlementaire Nezha El Ouafi se saisit de son cas et s'adresse aux ministres compétents.

PROPOS RECUEILLIS PAR KENZA ALAOUI

MAGAZINE | CULTURE | PORTFOLIO | LA VIE | SOCIÉTÉ | FINANCE | HIGH TECH | TRANSPORT | ÉCONOMIE | POLITIQUE | EN COUVERTURE | DIRECT



**Maroc Hebdo:** Comment avez-vous pris connaissance de l'affaire de la jeune Marocaine Mouna, emprisonnée en Arabie saoudite pendant plus de 6 mois «sans raison valable», comme elle le proclame dans un enregistrement?

**Nezha El Ouafi:** J'ai eu écho du drame de Mouna à travers un article de presse paru sur un site d'information marocain. J'ai eu également l'occasion d'écouter l'enregistrement vocal où la jeune femme raconte son calvaire et comment elle a passé 6 mois en prison sans recevoir aucune aide juridique de la part du consulat ou de l'ambassade marocaine à Riyad, en Arabie saoudite. Elle est en détention sans avoir eu droit à un procès équitable et sans accusation claire.

**Comment avez-vous réagi face à ce cas?**

**Nezha El Ouafi:** Ma première réaction a été d'adresser une question écrite au ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Salaheddine Mezouar, et au ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger, Anis Birou, leur demandant d'intervenir pour rendre justice à cette femme, dans les limites de ce que leur permet la loi. Je les ai également appelés à créer des mécanismes d'aide juridique dans les consulats et les ambassades dans les pays du Golfe pour accompagner les femmes marocaines et défendre leurs droits sociaux et civils conformément aux dispositions de l'article 16 de la Constitution.

**Comment comptez-vous faire le suivi de cette affaire?**

**Nezha El Ouafi:** Vu la situation préoccupante des Marocaines qui travaillent dans les pays du Golfe, nous allons procéder à travers d'autres mécanismes de contrôle pour garantir la protection de leurs droits. Il faut savoir que l'émigration marocaine a connu d'importantes mutations démographiques et socioculturelles. La féminisation croissante de cette émigration, orientée vers les pays du Golfe, constitue l'un de ces principaux changements. Je voudrais, à ce propos, rappeler quelques indicateurs qui ont été confirmés dans les statistiques annoncées en 2012 par la Fondation Hassan II des MRE et qui précisent que 51% de l'ensemble des Marocains du monde sont des femmes.

Ce chiffre conforte ma demande de protection des Marocaines des pays du Golfe.

**Durant vos voyages dans les pays du Golfe, vous rencontrez des Marocaines qui se plaignent des conditions lamentables dans lesquelles elles travaillent. De quoi souffrent-elles au juste?**

**Nezha El Ouafi:** Je voudrais, à ce propos, tirer la sonnette d'alarme sur la situation des femmes victimes de la traite des êtres humains. Problème que nous avons constaté lors de nos rencontres avec les Marocaines résidant dans les pays du Golfe. Nous avons, en effet, reçu des plaintes de la part de beaucoup de travailleuses domestiques dans ces pays. Le rapport mondial sur la traite des personnes affirme que sur l'ensemble des femmes qui travaillent dans les pays du Golfe, 2.500 ont immigré à travers des réseaux mafieux (depuis 2002) et que leur sort est méconnu dans leurs pays d'accueil.

**Comment le Maroc peut-il aider ces femmes?**

**Nezha El Ouafi:** Les rapports privilégiés du Maroc avec les pays du Golfe, en général, et avec l'Arabie saoudite, en particulier, qu'il s'agisse de partenariats stratégiques ou des liens historiques, politiques et économiques qui nous lient, sont susceptibles de faciliter la mise en œuvre des mécanismes et des approches que nous avons proposés pour protéger nos ressortissants et les femmes en particulier.

**Mouna dit que le consulat du Maroc en Arabie saoudite ne répond pas à ses appels et que les autorités saoudiennes attendent justement que le consulat leur réponde pour**

**qu'elle soit libérée. Comment jugez-vous cette absence des représentations diplomatiques dans les pays du Golfe et qu'est-ce qu'elle engendre comme conséquence pour les ressortissantes marocaines?**

**Nezha El Ouafi:** Je voudrais tout d'abord souligner la mauvaise gestion de ce dossier qui traîne depuis longtemps ainsi que le retard enregistré dans l'instauration de mécanismes clairs susceptibles d'assurer la protection des Marocains du monde. En dépit de tous les efforts fournis durant les 10 dernières années, les institutions

d'intervenants et éviter que leurs rôles ne s'enchevêtrent. Dans ce sens, il faudrait mettre en pratique la convention du 21 novembre 2012, entre le ministère chargé des affaires des MRE et la Fondation Hassan II pour les MRE, en créant une commission permanente de coordination et de suivi entre les deux institutions. Les données dont nous disposons appellent à une mise en application urgente des engagements du gouvernement pour l'amélioration des services administratifs dans les organismes consulaires. Et ce en vue de garantir

**“Je voudrais tirer la sonnette d'alarme sur la situation des femmes victimes de la traite des êtres humains.”**



étatiques n'ont pas pu rattraper le retard accusé. Je pense que la meilleure façon de protéger les ressortissantes marocaines dans les pays du Golfe serait de mettre en place une stratégie nationale dotée d'une vision claire. Il faudrait également élargir et réviser les conventions bilatérales avec les pays d'accueil, en ce qui concerne les domaines des droits fondamentaux et les acquis et il faut, en parallèle, créer des partenariats stratégiques avec les acteurs marocains à l'étranger. Il reste beaucoup à faire en matière de renforcement des services sociaux dans les centres consulaires marocains.

**Concrètement...**

**Nezha El Ouafi:** Je crois qu'il faut commencer par revoir le nombre

les droits de nos ressortissants et de sauvegarder leurs intérêts à travers la généralisation des consultations juridiques et administratives, la simplification du traitement des plaintes et la mise en place de programmes de communication pour l'orientation et le conseil.

**Quelle tournure peut prendre l'affaire de Mouna?**

**Nezha El Ouafi:** Nous allons suivre de près l'affaire de Mouna. Mais le problème, c'est qu'il y a beaucoup d'autres femmes qui sont dans la même situation. Ce qu'a révélé le rapport de 2012 nous incite à nous pencher sur la problématique de la vulnérabilité des Marocaines résidant dans les pays du Golfe et dans le monde ■